

République Française SAONE-ET-LOIRE	Date de convocation : 20 novembre 2025 Date d'affichage et mise en ligne 24/11/2025	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 24 novembre 2025
--	--	--

vingt-quatre novembre deux mille vingt-cinq 19 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 13
Présents : 9
Votants: 11
Pour: 11
Contre: 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Catherine CANARD, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON
Représentés: Marie José BERNET représentée par Catherine CANARD, Pascal DURAND représenté par Josiane CASBOLT
Excusés: Maxime TERRET, Rachel HAMET
Absents:
Secrétaire de séance: Catherine CANARD

Objet: Adhésion au contrat proposé par le centre de gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à L'IRCANTEC, à compter du 1er janvier 2026

Vu la délibération numéro DE 2025 04 du 28 janvier 2025 donnant mandat au Centre de Gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Vu le courrier du Centre de Gestion de Saône et Loire du 10 juillet 2025 informant notre collectivité de l'assureur attributaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (11 pour, dont 9 présents et 2 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

Décide d'adhérer au contrat proposé par le Centre de Gestion de Saône et Loire souscrit auprès de CNP ASSURANCES / RELYENS pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2026.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 5.56 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, sans option

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1.48 % avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, sans option.

Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion, tous autres documents afférents au contrat et effectuer les démarches nécessaires,

Rappelle que les crédits sont prévus au budget,

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
Josiane CASBOLT



Josiane CASBOLT

Sécrétaire de séance
Catherine CANARD



Date de transmission de l'acte: 25/11/2025
Date de réception de l'AR: 25/11/2025

071-217103852-DE_010_2025-DE
A G E D I